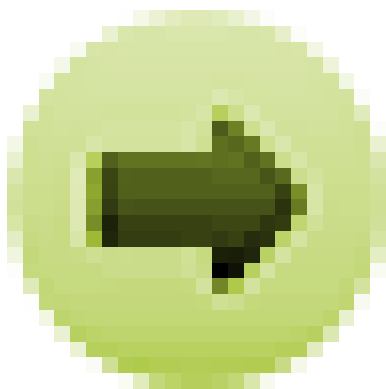


<http://www.apden.org/Compte-rendu-de-l-audience-du-14.html>



Compte rendu de l'audience du 14 avril 2009 au MEN-DGESCO

- Menu central - Actions - L'A.P.D.E.N. interpelle l'institution -



Date de mise en ligne : mardi 12 mai 2009

Copyright © APDEN - Tous droits réservés

Nous (*Françoise ALBERTINI, Martine ERNOULT et Thierry ADNOT*) avons été reçus par Monsieur Arnaud Aizier, du Bureau des programmes d'enseignement, le 14 avril 2009 pendant une heure et quart.

Nous avons adressé les remerciements de la FADBEN pour cette audience, en précisant que notre association professionnelle accorde une grande importance à faire connaître ses travaux et ses propositions aux instances institutionnelles, au regard des évolutions de la société, des avancées technologiques et des problématiques qui traversent notre profession.

Avant de développer notre argumentaire, notre interlocuteur nous a informé que les programmes de collège étaient prêts à entrer en vigueur et que la réforme du lycée était en cours d'élaboration par Monsieur Descoings .

L'argumentaire présenté :

Tout d'abord nous avons dit que nous souhaitions faire remonter du terrain, la valeur des usages, la valeur des pratiques et la valeur des compétences accumulées par les professeurs documentalistes. En effet, la profession s'est construite sur les pratiques de terrain depuis 1958 avec la création des CDI. Depuis 1989, le recrutement de professeurs certifiés se fait par la voie d'un CAPES, qui est venu renforcer la mission pédagogique inscrite dans la circulaire de 1986. Pour l'instant, il n'existe pas d'agrégation ni d'inspection spécifique.

Monsieur Aizier a demandé quel était le corps d'inspection dont nous dépendions, ce qui nous a permis d'explicitier les difficultés qui en découlent pour la profession et notre demande de création d'une agrégation.

- **Un statut de professeur certifié qui engendre de nombreuses problématiques.** Le seul texte officiel qui met en avant notre mission pédagogique et sur lequel peut s'appuyer la profession, est la circulaire de mission de 1986. Or le métier a subi des changements en raison des nouveaux moyens d'information et de communication et l'association a toujours accompagné les mutations ; si les textes d'accompagnement de programmes ont fait mention des CDI, ils restent trop souvent muets sur le rôle du professeur documentaliste dans la formation des élèves à la recherche d'information. C'est pourquoi la FADBEN s'est emparée de ce chantier laissé en jachère dans les textes officiels, celui de la culture informationnelle parce que nous avons toujours été convaincus de la nécessité de faire travailler tous les élèves sur la dimension critique et interprétative de l'information. De plus, le champ d'innovation pédagogique qui est le nôtre au CDI et la spécificité originale de l'enseignement que nous pouvons dispenser a toujours participé à la construction de l'autonomie de l'élève.
- La discussion s'est engagée sur **la présence dans les programmes notamment de collège du développement de certaines compétences** mais nous avons rappelé l'inégale mise en oeuvre par les enseignants, l'insuffisance de contenus en information documentation et l'absence de notre expertise. Nous avons rappelé que nous avons participé à la consultation sur les programmes de collège et que nous avons communiqué notre réflexion sur le socle commun.
- **Sur le thème de la culture de l'information**, nous avons fait un point sur l'état de notre réflexion et nos travaux actuels qui nous ont conduits à élaborer des contenus de formation pour les élèves de collège et lycée : explicitation des savoirs scolaires en information documentation et citation de quelques exemples très concrets de leur mise en oeuvre. Nous avons présenté la proposition pour le lycée faite à Monsieur de Gaudemar en juillet 2008, qui est d'identifier clairement cet enseignement dans le cursus du lycéen. Cela peut se traduire par un volume horaire dédié à l'information documentation qui peut s'inscrire dans celui de l'ECJS et dans les dispositifs AID et TPE.

Notre interlocuteur s'est montré très intéressé par les situations de terrain et a demandé des éclaircissements sur les dernières avancées du Web et ses conséquences sur les pratiques des élèves.

Les obstacles :

Dans les établissements scolaires, la marge de manoeuvre du professeur documentaliste est étroite. Cette formation est diversement mise en oeuvre car elle est distillée dans les programmes dans une logique disciplinaire et repose sur la volonté des équipes pédagogiques et celle du chef d'établissement.

Notre demande :

Clarifier la mission pédagogique dévolue au professeur documentaliste

Inscrire un enseignement à l'information documentation dans le cursus du collégien et du lycéen, sans surcharge d'heure pour l'élève

Attribuer un volume horaire adapté à cet enseignement dispensé par le professeur documentaliste

En conclusion, notre objectif serait atteint aujourd'hui si nous parvenions à convaincre nos instances institutionnelles de l'urgence et de la nécessité d'aider les jeunes à mieux appréhender les phénomènes informationnels. Il est, par conséquent, urgent d'élaborer les contenus et les modalités pédagogiques d'un enseignement à l'information documentation qui ne peut être inscrit dans le cursus de l'élève sans une volonté politique ni un texte de cadrage.

A la question de savoir si un groupe de travail au ministère pourrait être réuni pour réfléchir à ces différents points, M. Aizier a répondu qu'il n'en savait rien et nous a assuré qu'il transmettrait à son chef de service le contenu de notre intervention.

Françoise ALBERTINI, Présidente de la FADBEN